

CAUTION SOLIDAIRE N° 22158-02

Dans le cadre de la convention de partenariat passée entre le Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial (SNEPS) et la CEGI,

La CEGI, société anonyme au capital de 2 980 386 €, régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro B 382 506 079, dont le siège social est au 128 rue la Boétie à PARIS CEDEX 08 (75378), représentée par Monsieur **Bernard de COINCY** dûment habilité à l'effet des présentes,

Déclare se porter caution solidaire de la société **ACCESS ETOILE**, immatriculée sous le n° **478 676 901**, dont le siège social est situé 42, avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, pour le paiement du solde des salaires nets, dus aux consultants autonomes hébergés comme salariés au sein de la société **ACCESS ETOILE**, pour l'exécution des missions qu'ils ont eux-mêmes négociées, à concurrence de la somme maximale de **56 353,00 € (cinquante-six mille trois cent cinquante-trois euros)**.

La mise en jeu de la présente caution se fera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la CEGI, accompagnée de :

- la mise en demeure de payer adressée par le salarié à la société **ACCESS ETOILE**,
- une copie de son contrat de travail et, s'il y a lieu, de l'accord d'entreprise,
- une copie de son dernier compte d'activité et de tous autres documents qu'il jugera nécessaire,

Toute mise en jeu sera soumise à l'arbitrage de la commission financière du SNEPS qui statuera seule et en dernier recours.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, toute somme payée par la CEGI réduira à due concurrence le montant de la présente caution.

La présente caution prendra effet le **01/07/2007** jusqu'au **30/06/2008**.

Passé cette date elle sera automatiquement caduque et il ne pourra plus y être fait appel.

Les consultants autonomes salariés pourront, sur simple demande, se faire remettre une copie de la présente caution en leur qualité de bénéficiaires.

En cas de contestation l'attribution de juridiction est faite aux Tribunaux compétents de PARIS.

Fait à PARIS

Le 09/01/2006

